



Championnats de France de l'Avenir 2026 – Chantonnay

Équipe de Bourgogne Franche-Comté Critères de sélection

La participation au championnat régional de sa catégorie est obligatoire pour toute sélection, toutes catégories et toutes disciplines confondues.

U17 - Hommes Femmes – CLM – Mercredi 15 juillet :

Une présélection pour le championnat de France sera faite en tenant compte :

- Des tests de Détection régionales N2 : 21-22 mars (hommes U17) - 14 avril (femmes U17)
- Des résultats sur la CDF des départements : 11 avril (CLM) et 17 mai (CLM par équipe)

Seront sélectionné(e)s :

- Les 3 meilleur(e)s coureur(e)s U17 Hommes et femmes de la Coupe de France des départements CLM.
- 1 seul quota par le comité régional, chez les filles et les garçons.

L'utilisation du vélo Type CLM sera autorisée avec l'obligation d'utiliser des roues basses (hauteur de jantes inférieures ou égales à 60mm). Les réglages du vélo de CLM doivent respecter les réglementations UCI en vigueur sur ce type de vélo (catégories 1, 2, ou 3 des athlètes).

L'utilisation d'un vélo traditionnel reste autorisée mais l'utilisation d'un vélo Type CLM reste fortement conseillée.

U15-U17 Femmes – course en ligne - Samedi 18 juillet :

Une présélection pour le Championnat de France prendra prioritairement en compte la Coupe de France et la Route de l'Est Féminine ainsi que le comportement lors des stages de perfectionnement.

Critères pour être sélectionnable :

- Top 5 sur l'une des manches de la Route de l'Est Féminine.
- Top 10 sur l'une des manches de la Coupe de France des Départements.

La participation aux journées de détection départemental et régionales sont obligatoires pour être sélectionnables. Le comportement lors du stage régional sera essentiel.

La participation à la journée de détection départementale ainsi qu'au stage de préparation au championnat de France de l'Avenir (9-10 juillet) est obligatoire pour être sélectionnable.

U17 Hommes – course en ligne - Jeudi 16 juillet :

Une présélection pour le Championnat de France sera proposée à l'issue du Championnat Régional (5 juillet).

Seront pris en compte :

- Capacité à s'intégrer dans un collectif (Une victoire ne garantissant pas une sélection définitive)
- Comportement en course et résultats sur les CDF des départements U17 : Top 5
- Comportement en course et résultats sur les épreuves régionales et championnat : Victoire
- Comportement en course et résultats sur les épreuves du Trophée Madiot : Top 15.

La participation à la journée de détection départementale ainsi qu'au stage de préparation au championnat de France de l'Avenir (9-10 juillet) est obligatoire pour être sélectionnable.

La sélection sera validée le 5 juillet après étude de l'ensemble des résultats régionaux. Elle pourrait éventuellement s'appuyer sur d'autres épreuves de renommée nationale uniquement si les performances sur ces épreuves sont significatives.

Quotas attribués au Comité Départemental suite au classement général de la coupe de France U17 des départements :

« Si un Comité départemental termine dans les 3 premiers de la coupe de France U17 des départements, le Comité Régional obtient un qualifié supplémentaire pour le Championnat de France. »

La désignation du coureur retenu, le cas échéant, sera réalisée par la commission route et le MTT sur proposition de 2 coureurs proposés par le Président du Comité départemental.

U19 – U23 Femmes :

Course en ligne – U19 dimanche 19 juillet / U23 jeudi 16 juillet :

Une présélection pour le Championnat de France sera proposée à l'issue du Championnat interrégional et prendra prioritairement en compte la Coupe de France N1 et N2, et la Route de l'Est Féminine.

Critères pour être sélectionnable :

- Top 30 sur l'une des Coupe de France N1
- Top 20 sur l'une des Coupe de France N2
- Top 15 sur l'une des Manches de la Route de l'Est féminine.

Contre la montre U19 – Mercredi 15 juillet :

Une sélection sera faite en tenant compte des résultats sur les compétitions suivantes :

- Championnat inter-régions CLM - Les Combes (5 juillet)

Aucun quota n'étant attribué, le comité régional inscrira les coureurs intéressés par cette épreuve sur demande du club.

Conditions à respecter :

- La demande devra se faire auprès du MTT jusqu'au 14 juin en justifiant d'une préparation spécifique
- La prise en charge des frais n'incombera pas au comité régional

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
CYCLOTOURISME
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

U19 Hommes :

Course en ligne – Dimanche 19 juillet :

Une présélection pour le Championnat de France sera proposée à l'issue du Championnat régional (5 juillet) et prendra prioritairement en compte le championnat régional et les manches de la Coupe de France U19.

Seront pris en compte pour cette présélection :

- Comportement en course et lors des stages.
- Résultats sur les manches de la CDF
- Résultats sur le championnat régional

Elle pourra s'appuyer sur d'autres épreuves du calendrier fédéral U19 uniquement sur les performances si ces épreuves sont significatives.

La participation au stage de préparation au championnat de France de l'Avenir (6-7 juillet) est obligatoire pour être sélectionnable.

Contre la montre – Mercredi 15 juillet :

Prise en charge des coureurs ayant obtenus des résultats sur les CLM d'une coupe de Nations ou épreuve fédérale U19 → Top 10

La participation au stage de préparation au championnat de France de l'Avenir (8 juillet) est obligatoire pour être sélectionnable.

Aucun quota n'étant attribué, le comité régional inscrira les coureurs intéressés par cette épreuve sur demande du club.

3 conditions à respecter :

- La demande devra se faire auprès du MTT jusqu'au 14 juin en justifiant d'une préparation spécifique
- La prise en charge des frais n'incombera pas au comité régional
- **La participation au championnat régional CLM est obligatoire s'il est organisé.**

U23 Hommes :

Course en Ligne – Samedi 18 juillet :

Une pré-sélection pour le Championnat de France prendra en compte le comportement sur les épreuves de Coupe de France et le comportement rendu compte par les directeurs sportifs sur les épreuves Élités en Bourgogne Franche Comté.

Course obligatoire :

- Le championnat régional Avenir le 4 juillet (sauf pour les athlètes engagés sur la CDF N1 à la même date, avec demande de dérogation écrite au comité régional)

Courses de point de passage :

- Tour du Charolais
- Circuit de Saône et Loire
- Tour de Côte d'Or
- Tour du Nivernais Morvan

Devient pré sélectionnable le sportif qui réalise :

- Top 8 sur une course Élités
- Top 10 sur une Coupe de France

Devient officiellement sélectionné le coureur qui réalise :

- Top 3 sur une Coupe de France
- Top 3 sur une Élités Nationale

**Remise en cause possible de la sélection selon l'évolution de la capacité de performance des coureurs présélectionnés et leurs remplaçants, mais également de la préparation rendue compte par les sportifs et les directeurs sportifs.*

Contre la Montre – Mercredi 15 juillet :

Aucun quota n'étant attribué, le comité régional inscrira les coureurs intéressés par cette épreuve sur demande du club.

3 conditions à respecter :

- La demande devra se faire auprès du MTT jusqu'au 14 juin en justifiant d'une préparation spécifique,
- La prise en charge des frais n'incombera pas au comité régional
- Prise en compte des résultats (Top 10) des CLM sur les épreuves du calendrier national sur les épreuves suivantes : Tour du Loiret, Tour du Beaujolais, Tour du Nivernais Morvan.

Compte tenu de la forte densité, ainsi que du bon niveau des coureurs de la région, le MTT sera vigilant pour retenir dans les sélections, les meilleurs, les plus motivés, et les plus COLLECTIFS. Le MTT devra, en conséquence, prendre des décisions. Merci de les respecter.

Alexis BRODBECK
Assistant sportif et développement

Claire HASSENFRTZ
Manager technique Territorial

